CABINET RAOUT & ASSOCIES
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 100.000 Francs
Siège Social : 15, Avenue Paul Claudel
DURY 80480 SALEUX
R.C.S. AMIENS B 334 298 072

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS
GREFFE
DÉPÔT du -7 OCT. 1993
N° 1435
86 B 334 298 072

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 1993

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Treize, le Vingt Cinq Juin à Quatorze Heures, les associés de la Société CABINET RAOUT & ASSOCIES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 Francs, dont le siège social est au 15, Avenue Paul Claudel DURY 80480 SALEUX, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

Etaient présents ou représentés :

- La société VAN DEN BOSSCHE et ASSOCIES,
 dont le siège social est au
 15, Avenue Paul Claudel
 DURY 80480 SALEUX
 représentée par son Président Directeur Général
 Monsieur Joël VAN DEN BOSSHE
 Nombre de parts en Pleine propriété..... 996

- Monsieur Michel BOIVIN
 RUMIGNY
 80680 SAINS EN AMIENOIS
 Nombre de parts en Pleine propriété..... 2

- Monsieur Pierre LEU
 Place du 11 Novembre et 8 Mai
 80260 POULAINVILLE
 Nombre de parts en Pleine propriété..... 2

Nombre total de parts sociales en pleine propriété.....: 1.000
Nombre total de parts sociales en usufruit.....: 0
Nombre total de parts sociales en nue propriété.....: 0
NOMBRE DE PARTS SOCIALES.....: 1.000

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les associés et les mandataires des associés représentés, à leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LEU, gérant.

Monsieur Michel BOIVIN est nommé secrétaire.
Monsieur Gilles VATBLED assiste à la réunion.

Le bureau arrête et certifie la feuille de présence et constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié du capital social, en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Pierre LEU, démissionnaire.
-Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

-Une copie de la lettre de convocation des associés.
-Le rapport de la gérance.
-Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 Mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité des convocations.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin, la discussion est ouverte et après échange de diverses observations et explications, le Président constatant que personne ne demande plus la parole, met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés nomme en qualité de Gérant, en remplacement de Monsieur Pierre LEU, démissionnaire, Monsieur Gilles VATBLED, né le 27 Janvier 1955 à AMIENS, demeurant 122, Rue Delpech à AMIENS, qui accepte, pour une durée illimitée.

Monsieur Gilles VATBLED bénéficiera des pouvoirs prévus aux statuts et par la Loi.

Résolution adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'un copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Résolution adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Quinze Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

VAN DEN BOSSCHE et ASSOCIES

Monsieur Michel BOIVIN

Bon pour délégation.

Monsieur Pierre LEU

Monsieur Gilles VATBLED

Bon pour acceptation des fonctions de gérant.